

Ministry of Education  
Early Learning Division

Mowat Block, 24<sup>th</sup> floor  
900 Bay St.  
Queen's Park Toronto ON  
M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Division de l'apprentissage  
des jeunes enfants

Édifice Mowat, 24<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Queen's Park Toronto ON  
M7A 1L2



2012ELCC:15

## NOTE DE SERVICE

### DESTINATAIRES :

Directrices générales et directeurs généraux de l'administration,  
GSMR et CADSS  
Administratrices générales, administrateurs généraux et  
commissaires, GSMR et CADSS  
Gestionnaires des services aux enfants, GSMR et CADSS

### DE :

Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre des programmes  
d'apprentissage et de garde des jeunes enfants  
Division de l'apprentissage des jeunes enfants  
Ministère de l'Éducation

Rupert Gordon  
Directeur, Direction des politiques et des programmes d'apprentissage  
et de garde des jeunes enfants  
Division de l'apprentissage des jeunes enfants  
Ministère de l'Éducation

Andrew Davis  
Directeur, Direction de l'analyse et de la responsabilisation  
financières  
Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire  
et secondaire  
Ministère de l'Éducation

### DATE :

18 décembre 2012

### OBJET :

**Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de  
financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario**

---

Le document de travail, *Modernisation des services de garde en Ontario*, a permis d'entamer une discussion qui aidera l'Ontario à se doter d'un réseau de services de garde et d'apprentissage des jeunes enfants accessible, coordonné et de grande qualité. Comme l'évoque le document de travail, le gouvernement reconnaît que le financement des services de garde d'enfants doit avoir une formule efficace qui devrait être transparente et fondée sur des faits et l'expérience pour favoriser l'uniformité dans l'approche, l'accessibilité pour les familles ainsi que la qualité des services pour les enfants et les exploitants de services de garde. Une multitude de parties prenantes et de partenaires ont appuyé cet objectif en présentant leurs

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

*Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario*

commentaires pendant la consultation. De plus, dans la correspondance que nous vous avons envoyée en juillet cette année, nous mentionnions que le gouvernement voulait introduire une nouvelle approche à l'égard du financement des services de garde d'enfants en 2013, et que, pour ce faire, il travaillerait avec ses partenaires pour chercher des occasions de moderniser le réseau des services de garde d'enfants de l'Ontario, de sorte qu'il réponde mieux aux besoins des enfants et des familles (*ELCC8 : Nouveau financement 2012 de services de garde d'enfants*).

La présente note de service vise à informer les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) sur la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants, qui entreront en vigueur en 2013. La formule de financement est la méthode utilisée pour allouer les fonds provinciaux aux GSMR et aux CADSS pour les services de garde d'enfants. Le cadre de financement énonce les règles associées à la façon de dépenser ses fonds, les exigences en matière de production de rapports pour les dépenses et les niveaux de service, ainsi que le suivi des résultats obtenus.

Il s'agit d'une période importante dans le secteur des services de garde d'enfants, mais nous reconnaissons aussi qu'il s'agit d'une période de transition. Dans ce contexte, nous devons miser sur les solides relations de collaboration qui ont été établies entre la province et les gestionnaires du système depuis que la responsabilité des services de garde a été transférée au ministère de l'Éducation, il y a près de deux ans. Nous vous remercions des conseils que vous nous avez donnés, notamment au cours des derniers mois. Votre opinion a été déterminante dans l'orientation du nouveau cadre de financement des services de garde. Nous continuerons de nous appuyer sur vos connaissances et votre expérience à titre de gestionnaires du réseau des services de garde tout au long de sa mise en œuvre.

### **Changement nécessaire**

Au fur et à mesure que le secteur des services de garde d'enfants se transforme pour s'harmoniser avec la mise en œuvre de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, une nouvelle formule et un cadre de financement plus flexible permettront de bâtir un réseau des services de garde d'enfants durable.

La formule de financement actuelle est dépassée, est fondée sur des allocations versées par le passé et ne reflète pas la demande. En outre, le cadre de financement actuel est complexe et lourd à administrer, comprend de multiples catégories de financement qui se chevauchent et a une flexibilité limitée. Par conséquent, il ne permet pas de répondre facilement aux besoins des communautés locales en Ontario.

La nouvelle formule de financement est une approche fondée sur des faits, plus transparente et plus équitable à l'égard de l'allocation des fonds provinciaux consacrés aux services de garde d'enfants qui répond à la demande de services. Le nouveau cadre de financement donne aux municipalités de la flexibilité et des outils pour mieux gérer le réseau des services de garde d'enfants à l'échelle locale et résoudre les problèmes liés aux frais et à l'accessibilité aux services. Ces éléments :

- permettront aux municipalités, particulièrement dans les zones de croissance, d'avoir la capacité d'augmenter la stabilité des services ainsi que leur accès, tant pour les familles payant le plein montant que pour les familles bénéficiant de places subventionnées, et, par le fait même, de réduire les listes d'attente et de limiter les fermetures de centres de garde d'enfants;

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

*Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario*

- répondront à la demande de services, aideront à stabiliser les frais et amélioreront la fiabilité des services de garde afin de mieux appuyer les parents pendant que le système se transforme en raison de la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein.

La simplification des règles et de la production de rapports prévue par le cadre de financement des services de garde permet au gouvernement et à ses partenaires municipaux d'offrir des services plus efficaces et de mieux utiliser l'argent du contribuable tout en réduisant le fardeau administratif.

### **Contexte et objectifs**

Tout au long de l'été et de l'automne, le gouvernement, en collaboration avec ses partenaires municipaux, a élaboré une nouvelle formule et un nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants dans la province.

Il s'est servi du document de travail pour obtenir des commentaires écrits sur l'approche générale visant à rendre la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement simples et transparents. De plus, le ministère de l'Éducation a créé un groupe de travail sur la formule de financement des services de garde d'enfants selon les modalités du Protocole d'entente entre l'Association des municipalités de l'Ontario et la Province de l'Ontario ainsi que de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation. Ce groupe de travail comportait 15 membres des municipalités dont le rôle était de donner des conseils sur la conception d'un cadre de financement simplifié et transparent pour les services de garde d'enfants en Ontario. Le personnel du ministère ainsi que les membres des municipalités du groupe de travail ont élaboré les objectifs généraux suivants pour orienter la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement :

- **Efficacité** : la nouvelle formule et le nouveau cadre se basent sur des faits et sur l'expérience pour corriger l'iniquité des allocations de fonds ainsi que pour distribuer et simplifier le financement afin de maximiser ses répercussions sur le secteur.
- **Souplesse** : la nouvelle formule et le nouveau cadre basés sur des données à jour simplifient les modifications dans le secteur et répondent à la demande de services.
- **Prévisions faciles et transparence** : la nouvelle formule et le nouveau cadre permettent aux gestionnaires des services de faire des prévisions budgétaires pour les exercices futurs sur lesquels ils peuvent raisonnablement compter.
- **Qualité** : la nouvelle formule et le nouveau cadre favorisent l'accès aux familles et l'uniformité dans l'approche et prévoient des programmes de haute qualité pour les enfants et les exploitants.
- **Responsabilité** : la nouvelle formule et le nouveau cadre sont assortis d'exigences en matière d'enveloppes et de rapports conformes aux objectifs du financement.

Ces objectifs généraux ont été déterminants dans l'orientation de la nouvelle formule de financement, qui est transparente et fondée sur des faits, en plus de reposer sur des données publiques pour instaurer une allocation de fonds équitable aux gestionnaires des services de garde dans la province.

Une série semblable de principes directeurs ont été élaborés par le groupe de travail afin de contrer les répercussions potentielles de la nouvelle formule de financement sur les budgets municipaux. Selon ces principes :

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis** : 18 décembre 2012

- la nouvelle formule de financement ne vise aucun transfert de responsabilités en matière de services de garde d'enfants entre la province et le secteur municipal;
- le ministère s'abstiendra de transférer des risques financiers connus aux gestionnaires du réseau des services de garde;
- le ministère s'efforcera de limiter la redistribution de fonds entre les GSMR et les CADSS en raison de la nouvelle formule de financement :
  - dans la conception de la formule,
  - dans la mise en œuvre progressive de la formule,
  - dans l'allocation de fonds de redressement uniques et flexibles.

Enfin, le groupe de travail a cerné l'importance d'un dialogue continu entre la province et le secteur municipal pour la mise en œuvre, la communication et l'examen de la nouvelle formule et du nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario. Le dialogue s'appuiera sur les principes de la collaboration sur lesquels est fondée la relation entre, d'une part, les GSMR et les CADSS, et, d'autre part, le ministère de l'Éducation dans la prestation des services de garde d'enfants en Ontario. Nous pourrions ainsi en apprendre plus sur les avantages de la formule et du cadre de financement ainsi que sur les améliorations nécessaires à apporter pendant cette importante période de transition.

### **Avantages de la nouvelle formule de financement**

La nouvelle formule de financement répond mieux aux besoins des enfants, des familles et des exploitants de services de garde, car elle s'adapte à l'évolution des populations et aux changements démographiques à l'échelle de la province.

La nouvelle formule de financement est fondée sur des mesures publiques de tiers qui reflètent mieux la demande de services de garde et la structure des coûts de programmes à l'échelle de la communauté que les allocations versées par le passé. Ces données sur les services, qui proviennent de sources de Statistique Canada, déterminent, dans le cadre de la nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants, 93 % des fonds provinciaux consacrés aux services de garde d'enfants fournis aux GSMR et aux CADSS<sup>1</sup>.

Les principales données sur les services comprennent ce qui suit :

- la *Population infantine* (0 à 12 ans), selon Statistique Canada et le ministère des Finances, qui évalue la demande réelle pour des services de garde d'enfants agréés dans la province;
- les *changements démographiques* qui servent à mesurer la demande en *places subventionnées*, comme les données sur le seuil de faible revenu (SFR), le niveau de scolarité et le programme Ontario au travail;
- les *changements démographiques* qui servent à mesurer la demande relativement aux *autres facteurs de coût de la garde d'enfants*, comme les indicateurs du coût de la vie, les données sur la population autochtone, les populations francophones et les populations ne parlant ni français ni anglais ainsi que les données sur les communautés rurales et éloignées.

---

<sup>1</sup> Les fonds provinciaux restants (7 %) sont déterminés par les données du programme Ontario au travail (4 %) et les dépenses des GSMR et des CADSS (3 %).

En raison de l'utilisation généralisée de données accessibles au public, les GSMR et les CADSS auront la capacité de prévoir plus facilement le financement futur. Il s'agit là d'un autre avantage très important de la nouvelle formule de financement pour les GSMR et les CADSS, à l'appui de votre travail de prestation et de planification de services dans vos communautés sur plusieurs années.

Le groupe de travail sur la formule de financement a examiné de nombreuses données sur les services, pour finalement choisir celles qui permettraient le mieux de prévoir les principaux facteurs de coût. D'autres renseignements concernant les données sur les services se trouvent dans le [http://faab.edu.gov.on.ca/CCMemos\\_2012FR.htm](http://faab.edu.gov.on.ca/CCMemos_2012FR.htm) de 2013.

Le document technique fait état des sources de données, du calcul des allocations et de la justification des allocations de la formule de financement. Le tableau A de cette note de service présente les allocations de fonds découlant de la formule pour tous les GSMR et les CADSS. Il s'agit d'une démonstration claire de l'engagement qui vise à promouvoir la transparence de la nouvelle formule de services de garde d'enfants et du nouveau cadre de financement de l'Ontario.

### **Structure de la formule de financement**

En 2013, 922,1 millions de dollars seront alloués selon la nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario aux GSMR et aux CADSS. La nouvelle formule de financement comprend trois principaux volets d'allocation : prestation des services de base, objet spécial et immobilisations.

La majorité du financement, soit 718,4 millions de dollars en 2013 (ou 78 % du financement total), sera allouée par l'intermédiaire de l'allocation pour la prestation des services de base. L'objectif de l'allocation de fonds pour la prestation des services de base est de soutenir l'accessibilité aux services de garde d'enfants agréés pour tous les parents grâce à des subventions de fonctionnement général, d'appuyer les obligations en matière d'équité salariale et d'aider les familles admissibles à avoir accès à des services de garde d'enfants agréés ainsi qu'à des programmes d'éducation de la petite enfance par l'offre de places subventionnées et de ressources pour les besoins particuliers.

Une allocation spéciale est utilisée en réponse aux coûts uniques associés à la prestation de services dans certaines régions et pour certaines populations ciblées. L'allocation spéciale comprend les huit volets ci-dessous et devrait s'élever à 193,2 millions de dollars, soit 21 % du financement total pour 2013 :

- volet sur les communautés rurales et éloignées : 28 millions de dollars,
- volet sur la langue : 50 millions de dollars,
- volet sur la transition vers la maternelle et au jardin d'enfants à temps plein : 38,5 millions de dollars,
- volet sur la transformation : 7,5 millions de dollars,
- volet sur le coût de la vie : 30 millions de dollars,
- volet sur les Autochtones : 2 millions de dollars,
- volet de renforcement de l'expertise : 5 millions de dollars,
- volet sur les réparations et l'entretien : 2,2 millions de dollars,
- volet sur l'utilisation : 30 millions de dollars.

De plus, le ministère continuera de fournir des fonds pour soutenir les petites installations de distribution d'eau (0,4 million de dollars) et les territoires non érigés en municipalité (1,3 million

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

*Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario*

de dollars). Les frais prévus dans le cadre de ces allocations sont basés sur les demandes et le financement a été alloué aux GSMR et aux CADSS.

L'allocation pour les immobilisations vise à aider les GSMR et les CADSS à maintenir et à améliorer l'infrastructure des services de garde d'enfants dans la province et devrait s'élever à 8,8 millions de dollars (soit 1 % de l'enveloppe budgétaire totale) en 2013. L'allocation pour les immobilisations appuiera la modernisation d'immobilisations afin que les exploitants puissent transformer les centres communautaires existants pour accueillir des enfants plus jeunes.

Outre les fonds alloués dans le cadre de la nouvelle formule de financement de l'Ontario, la province alloue également une somme ponctuelle totale de 50 millions de dollars à titre d'outil clé pour pallier les effets à court terme des changements au financement et faciliter la transition de la nouvelle approche de financement.

En 2013, Ontario allouera donc environ un total de 972 millions de dollars en financement aux GSMR et aux CADSS pour les services de garde d'enfants. Cette somme est comparable à celle de 2012, alors que 853 millions de dollars étaient alloués aux GSMR et aux CADSS.

### **Transition vers la nouvelle formule de financement**

En juillet 2012, nous vous avons envoyé une note de service, dans laquelle il était indiqué que : « le nouvel investissement pour l'exercice 2012-2013 comprend une somme ponctuelle de 50 millions de dollars qui a pour objet d'atténuer les possibles effets de la nouvelle formule de financement sur les divers GSMR/CADSS, en réduisant pour certains d'entre eux les diminutions qui pourraient découler de la redistribution des fonds, à mesure que la nouvelle formule est adoptée. » (*ELCC8 : Nouveau financement 2012 de services de garde d'enfants*).

Ces fonds, associés aux autres stratégies fondées sur les conseils du groupe de travail sur la formule de financement, permettent d'introduire une nouvelle formule de financement de façon mesurée, ce qui donnera aux communautés le temps de planifier les changements. De plus, grâce à ces stratégies, aucun GSMR ni CADSS ne verra ses allocations de financement réduites pour les quatre prochaines années. En effet, grâce à l'effet combiné des stratégies d'atténuation, des fonds de rajustement et de l'augmentation du financement pour les services de garde d'enfants, tous les GSMR et les CADSS verront l'ensemble de leurs allocations de financement augmenter en 2013.

En outre, toutes les nouvelles sommes investies dans la formule par la province sont des contributions provinciales à 100 %. Cette approche est conforme à celle adoptée par le gouvernement en 2003 visant à fournir un nouveau financement des services de garde d'enfants sans avoir recours à un partage des coûts municipaux. La valeur monétaire du partage des coûts minimaux exigé des GSMR et des CADSS demeure la même qu'en 2012, si elle n'est pas réduite.

Ces résultats ont été obtenus par l'utilisation d'un certain nombre d'outils d'atténuation pour limiter les répercussions sur la redistribution entre les GSMR et les CADSS, en s'appuyant sur les principes directeurs élaborés par le groupe de travail et décrits ci-dessus.

- Dans la formule, certaines *allocations spéciales* sont prévues pour couvrir les besoins et les coûts propres à certaines populations (par exemple, les communautés rurales et éloignées, les communautés francophones et les grandes régions urbaines).

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

- L'introduction progressive de la formule prévoit un *plafond de 10 %* relativement aux réductions des allocations des GSMR et des CADSS par rapport aux allocations initiales de 2012.
  - Celles dont l'augmentation est supérieure à 10 % sont réduites afin de compenser celles qui subissent d'importantes baisses (avant l'atténuation).
  - Cette stratégie de mise en œuvre progressive limite les répercussions immédiates de la redistribution sur les GSMR et les CADSS, et fait en sorte que tout changement important apporté aux allocations (augmentations ou diminutions) ne puisse être immédiatement instauré sans perturber le réseau des services de garde d'enfants actuel.
- La répartition des 50 millions de dollars en fonds de rajustement uniques entre les GSMR et les CADSS dont le financement est réduit en 2013 permet de répondre aux effets immédiats de la redistribution. Les GSMR et les CADSS auront ainsi le temps d'adapter leurs plans de services aux nouveaux niveaux de financement. Ces fonds seront alloués en 2013, mis en réserve et retirés au fil du temps. La distribution de fonds de rajustement contrebalance pendant presque quatre ans les changements dans les niveaux de financement entre 2012 et 2013.
- Les GSMR et les CADSS constateront que la valeur monétaire du partage des coûts minimaux qui est exigé demeure la même qu'en 2012, même là où le financement est augmenté.
  - Les GSMR et les CADSS qui reçoivent des fonds de rajustement verront aussi une réduction de leur part des coûts pour 2013 qui est proportionnelle au changement dans leur niveau de financement.
  - Les municipalités dont la contribution dépasse le seuil de leur part des coûts seront récompensées par des fonds provinciaux supplémentaires sous la forme d'une nouvelle allocation d'utilisation fondée sur les dépenses de l'année antérieure. Ceux qui ont sous-utilisé leur allocation par le passé en verront la moitié réinvestie, également au moyen de cette allocation. Les contributions supplémentaires et les fonds sous-utilisés sont utilisés pour déterminer la demande de services de garde d'enfants et les changements de la population des enfants.

### **Allocations totales des GSMR et des CADSS**

Le tableau A et B de cette note de service donne un aperçu des allocations provinciales de services de garde d'enfants pour 2013. Les détails de votre allocation feront partie de votre entente de services de garde d'enfants pour 2013.

### **Points de référence liés aux dépenses**

#### **Frais administratifs et ressources pour besoins particuliers (RBP)**

Afin de s'assurer que les frais liés à l'administration sont maintenus à des niveaux raisonnables et que le financement des RBP est protégé, le ministère a établi des points de référence liés aux dépenses dans le cadre de l'entente de services de 2013. Le point de référence lié aux dépenses d'administration est le montant le plus bas entre 10 % de l'allocation totale du GSMR ou du CADSS et les frais administratifs déclarés dans les états financiers de 2011 du GSMR ou du CADSS.

*Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012*

- Pour les GSMR et les CADSS dont l'allocation a augmenté en 2013, les montants des états financiers de 2011 seront ajustés à la hausse pour refléter l'augmentation des niveaux de financement.
- Pour les GSMR et les CADSS dont l'allocation a diminué (sauf le fonds de rajustement) ou est restée au même niveau qu'en 2012, les montants des états financiers de 2011 ne seront pas ajustés.
- Une partie de cette allocation est versée en coûts partagés (50/50) pour l'administration.

Le point de référence lié aux ressources pour les besoins particuliers ne doit pas correspondre à une somme inférieure à 4,1 % de l'allocation totale des GSMR ou des CADSS. Les dépenses des GSMR ou des CADSS peuvent être supérieures au seuil de 4,1 % pour les RBP si la demande est forte. L'exigence minimale en matière de dépenses est inscrite dans le calendrier budgétaire de votre entente de services de 2013. Le ministère continuera de surveiller les dépenses pour ces deux catégories de programme.

### **Cadre de financement simplifié**

Le nouveau cadre de financement accorde une importante flexibilité aux GSMR et aux CADSS dans l'utilisation des fonds pour atteindre les objectifs provinciaux, ce qui concorde avec leurs plans de services locaux et convient aux besoins de la communauté.

Les postes de financement qui se chevauchaient ont été éliminés, et les mécanismes de rapport entre la province et les GSMR et les CADSS seront simplifiés et rationalisés. Nous prévoyons une diminution importante du nombre de données sur les services que les GSMR et les CADSS devront déclarer à la province. En plus, les rapports et la collecte de données améliorés font renforcer la responsabilisation.

Les exigences archaïques et rigides qui, par les règles complexes de subventions salariales et les exigences relatives aux calculs, limitaient la capacité des GSMR et des CADSS à faire circuler les fonds directement aux exploitants, ont été éliminées. Elles ont été remplacées par un nouveau cadre d'allocations de fonctionnement général qui offre une plus grande flexibilité et peut servir à s'attaquer aux priorités et aux problèmes locaux, comme la durabilité des services de garde pour les enfants en bas âge.

Bien que cette flexibilité accrue soit déjà en œuvre, il est entendu que, pendant l'année de transition vers le nouveau cadre de financement, bon nombre de GSMR et de CADSS pourraient vouloir employer les règles ou les lignes directrices antérieures pour calculer les fonds alloués aux exploitants de services de garde. Le nouveau cadre est suffisamment flexible pour permettre une telle méthode, si on le souhaite, qui donnera aux GSMR et aux CADSS le temps d'élaborer de nouvelles politiques locales qui cadrent avec les allocations de fonctionnement général.

### **Entente de services et lignes directrices sur la garde d'enfants**

De plus amples renseignements sur la formule de financement seront fournis dans les lignes directrices consolidées sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants de l'Ontario de 2013. Ces lignes directrices sont une consolidation et une révision des lignes directrices existantes et vont guider les GSMR et les CADSS dans la mise en œuvre de la nouvelle formule et du nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants. Ces lignes directrices seront considérées comme un document de travail durant l'année 2013.

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**



Comme votre avis est important pour nous, vous aurez l'opportunité de partager vos commentaires sur les lignes directrices durant la prochaine année.

Les nouvelles lignes directrices se trouvent sur le site suivant

<http://faab.edu.gov.on.ca/CCGuidelinesFR.htm>

Les GSMR et les CADSS recevront leur entente de services sur la garde d'enfants de 2013 ainsi que des renseignements détaillés sur les prochaines étapes du processus contractuel des services de garde d'enfants de 2013 dans les prochains jours par le biais d'une autre note de service.

### **Soutien et ressources**

Le ministère de l'Éducation tient un webinaire à 13 h aujourd'hui, le 18 décembre 2012, portant sur l'introduction de la nouvelle formule et du nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants. Vous avez reçu un courriel vous invitant à y participer. Si vous ne pouvez pas y être, ou si vous souhaitez consulter le webinaire ultérieurement, le webinaire lui-même et le diaporama seront publiés sur le site Web du Ministère à titre de ressource supplémentaire. Votre conseillère en services de garde d'enfants pourra vous aider et fera un suivi avec vous sous peu pour discuter de n'importe quelle question de votre part au sujet de la nouvelle formule et du nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de 2013.

Merci de votre coopération. Le Ministère continuera de consulter ses partenaires municipaux à intervalles trimestriels pour une mise au point sur la formule et le cadre de financement, s'il y a lieu. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec nos partenaires municipaux en services de garde d'enfants pendant la mise en œuvre de ce changement important.

#### ***L'original signé par***

Pam Musson  
Directrice, Direction de la mise en œuvre  
des programmes d'apprentissage  
et de garde des jeunes enfants

#### ***L'original signé par***

Rupert Gordon  
Directeur, Direction des politiques et des  
programmes d'apprentissage et de garde des  
jeunes enfants

#### ***L'original signé par***

Andrew Davis  
Directeur,  
Direction de l'analyse et de la responsabilisation financières

Copie : Jim Grieve, sous-ministre adjoint, Division de l'apprentissage des jeunes enfants, ministère de l'Éducation  
Gabriel F. Sékaly, sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances de l'éducation élémentaire et secondaire, ministère de l'Éducation  
Conseillères en services de garde d'enfants  
Analystes financiers

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

*Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario*

Tableau A : Détails concernant le financement des services de garde d'enfants pour l'année 2013

\* 2013 Allocation totale n'inclut pas les petites installations de distribution d'eau

GSMR CADSS	Allocations de financement pour 2013														Fonds de rajustement
	Services de base	Réparations et entretien	Communauté rurale	Coûts de la vie	Transition MJETP	Transformation	Langage	Autochtones	Renforcement de la capacité	TWOMO	Fonds d'immobilisations	Utilisation	Plafond	2013 Allocation Total *	
Ville de Brantford	6,391,571	23,026	133,190	220,584	397,723	77,348	79,098	43,581	54,864	-	92,106	(2,626)	(307,752)	7,202,712	-
Ville de Cornwall	5,773,723	18,390	419,850	177,510	301,783	62,999	525,360	31,090	40,211	-	73,560	-	(828,282)	6,596,192	-
Ville du Grand Sudbury	8,052,858	22,973	299,821	253,536	393,041	77,804	1,805,735	58,293	52,810	-	91,893	-	4,649,487	15,758,251	6,676,180
Ville d' Hamilton	34,897,508	84,978	50,049	888,551	1,452,718	288,932	1,102,550	76,891	192,258	-	339,911	-	-	39,374,347	-
Ville de Kawartha Lakes	3,892,518	12,428	688,366	136,202	193,880	42,388	13,306	11,103	27,700	-	49,713	(9,040)	(185,986)	4,872,580	-
Ville de Kingston	6,713,963	21,789	240,632	245,737	387,683	73,900	137,482	24,150	49,929	-	87,154	1,197	-	7,983,616	963,608
Ville de London	22,754,056	72,928	96,784	763,437	1,295,250	248,091	639,281	68,286	164,879	-	291,712	261,338	-	26,656,043	6,562,958
Ville d'Ottawa	46,816,663	148,818	58,443	2,603,195	2,628,305	506,526	10,214,315	122,137	335,865	-	595,270	6,065,798	-	70,095,335	-
Ville de Peterborough	6,331,712	18,843	296,329	222,520	335,064	63,861	35,652	25,815	43,323	-	75,372	41,775	-	7,490,265	-
Ville de St. Thomas	3,866,557	16,808	351,979	131,896	289,047	56,965	96,367	12,214	38,593	-	67,232	(1)	(313,569)	4,614,089	-
Ville de Stratford	2,701,611	13,301	438,960	109,939	227,331	44,847	63,376	7,495	31,162	-	53,204	(8,045)	-	3,683,179	-
Ville de Toronto	222,874,521	430,225	646	8,035,776	8,090,018	1,468,848	16,882,443	121,305	958,057	-	1,720,899	14,599,690	-	275,182,428	-
Ville de Windsor	21,499,479	66,705	118,473	655,599	1,114,507	226,314	898,302	68,286	152,137	-	266,819	-	-	25,066,620	3,319,502
Comté de Bruce	2,512,161	10,717	775,699	97,196	193,169	36,506	31,421	13,602	24,149	-	42,869	-	(43,712)	3,693,777	-
Comté de Dufferin	1,995,459	10,201	351,939	85,617	162,871	34,428	15,575	6,940	23,788	-	40,804	-	(52,434)	2,675,189	-
Comté de Grey	3,862,708	13,986	587,928	139,777	232,472	47,408	36,288	9,715	32,081	-	55,945	-	-	5,018,308	2,048,939
Comté de Hastings	6,912,780	21,782	423,246	210,661	368,726	74,382	77,403	41,360	48,383	-	87,127	(74,392)	-	8,191,457	-
Comté de Huron	2,002,373	10,038	765,943	85,778	171,516	34,199	48,495	4,719	22,499	-	40,154	-	-	3,185,714	-
Comté de Lambton	5,134,499	19,411	290,833	203,818	331,758	65,686	60,409	34,421	44,808	-	77,645	-	5,865,233	12,128,519	5,138,399
Comté de Lanark	2,517,580	9,659	732,343	94,768	166,918	32,729	27,337	12,769	22,182	-	38,637	(141,500)	184,925	3,698,347	1,566,851
Comté de Lennox & Addington	2,669,495	8,814	695,799	100,354	145,872	29,687	18,498	14,157	20,718	-	35,255	(115,127)	(202,236)	3,421,284	-
Comté de Northumberland	3,030,526	10,755	438,382	121,445	175,013	36,456	22,702	13,879	24,605	-	43,020	20,451	-	3,937,232	945,743
Comté de Oxford	3,878,898	17,914	301,836	168,881	306,535	60,464	59,781	13,324	41,796	-	71,654	-	-	4,921,084	965,695
Comté de Renfrew	3,820,909	16,190	696,997	158,929	276,554	55,520	78,560	46,912	35,253	-	64,761	-	-	5,250,585	1,509,891
Comté de Simcoe	18,464,478	75,682	232,714	773,538	1,280,895	257,446	279,115	101,319	170,991	-	302,730	(5,460)	(924,980)	21,008,469	-
Comté de Wellington	7,975,465	38,209	225,489	347,580	660,637	130,079	253,967	24,705	86,058	-	152,836	321,882	-	10,216,906	-
Municipalité de district de Muskoka	2,191,113	8,267	782,603	89,132	143,400	28,419	3,817	13,046	17,817	-	33,068	-	(43,269)	3,267,414	-
Municipalité de Chatham-Kent	5,436,465	16,703	380,061	168,074	291,770	56,027	95,420	26,371	39,966	-	66,812	171	5,078,641	11,656,481	4,938,414
Comté de Norfolk	4,265,231	17,467	596,810	172,468	281,532	59,804	68,501	21,652	38,256	-	69,867	(27,600)	(556,310)	5,007,677	-
Municipalité régionale de Durham	25,845,438	110,000	95,678	1,050,099	1,838,411	373,607	485,726	86,884	250,123	-	440,000	(1,692)	-	30,574,274	-
Municipalité régionale de Halton	19,307,615	101,426	39,230	881,576	1,668,162	344,884	516,257	31,090	229,718	-	405,702	4,970,588	-	28,496,247	-
Municipalité régionale de Niagara	19,990,198	62,968	90,401	730,795	1,084,275	212,649	485,988	73,838	146,635	-	251,872	1,693,024	-	24,822,644	-
Municipalité régionale de Peel	74,368,816	261,729	18,875	4,397,588	4,622,988	888,270	5,452,326	55,795	598,181	-	1,046,915	-	(9,779,771)	81,931,712	-
Municipalité régionale de Waterloo	22,251,224	95,214	59,673	886,381	1,675,119	323,664	924,687	60,791	215,911	-	380,855	2,594,080	-	29,467,599	-
Municipalité régionale de York	51,764,379	193,151	39,226	3,370,773	3,184,775	655,314	4,411,995	46,912	441,689	-	772,603	-	(5,278,907)	59,601,911	-
Comtés unis de Leeds et Grenville	3,942,275	14,464	551,814	162,241	234,747	48,929	45,955	17,765	33,425	-	57,854	-	(25,520)	5,083,949	-
Comtés unis de Prescott & Russell	3,146,374	14,816	448,688	125,197	239,385	50,627	1,696,346	18,876	32,810	-	59,266	(262,409)	-	5,569,976	-
Conseil d'administration des services de district d'Algoma	1,842,060	5,946	1,651,822	60,779	98,966	20,212	52,039	32,755	13,471	120,039	23,785	-	(34,116)	3,887,758	-
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	3,989,650	13,708	1,246,096	118,812	233,188	46,850	1,052,375	61,346	30,264	222,700	54,833	(125,805)	-	6,944,019	591,201
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	4,556,017	13,452	870,165	125,817	220,242	46,368	466,660	39,139	28,601	69,828	53,810	227,800	269,092	6,986,991	2,960,126
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	1,593,347	4,799	2,173,195	60,474	77,980	16,022	16,411	16,378	11,685	34,643	19,195	-	-	4,024,128	1,272,733
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	3,991,908	9,970	206,670	108,051	165,932	33,888	124,966	34,976	22,586	134,352	39,880	-	708,414	5,581,593	2,364,712
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	1,479,231	4,775	2,053,589	47,204	78,370	16,174	182,699	11,381	10,985	67,510	19,101	-	1,775,878	5,746,899	2,434,746
Conseil des services du district de Kenora	2,270,892	14,040	1,732,720	97,109	255,536	47,560	128,033	179,042	32,288	351,435	56,159	-	-	5,164,814	1,772,977
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sud	1,177,168	4,158	2,415,301	49,107	71,629	13,969	137,438	38,029	9,869	99,116	16,631	-	(336,220)	3,696,196	-
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	888,405	3,640	2,243,775	30,528	61,603	12,372	5,392	32,477	8,236	55,649	14,558	(24,097)	(477,537)	2,855,002	-
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	6,718,781	20,878	590,938	234,972	355,505	70,579	144,151	92,991	48,385	144,728	83,512	-	858,930	9,364,349	3,967,324
<b>Total</b>	<b>718,360,660</b>	<b>2,206,140</b>	<b>28,000,000</b>	<b>30,000,000</b>	<b>38,462,800</b>	<b>7,500,000</b>	<b>50,000,000</b>	<b>2,000,000</b>	<b>5,000,000</b>	<b>1,300,000</b>	<b>8,824,560</b>	<b>30,000,000</b>	<b>-</b>	<b>921,654,160</b>	<b>50,000,000</b>

Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012

Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario

<b>Tableau B: Détails projetés du financement des services de garde d'enfants pour 2013</b>		
<b>Total provinciale</b>		
<b>Allocations pour le fonctionnement et autres dépenses</b>		<b>\$</b>
<b>Allocation de fonctionnement pour la prestation des services de base</b>		
Frais généraux de fonctionnement		204,732,788
Seuils de faible revenu		477,709,839
Ontario au travail		35,918,033
<b>Allocation de fonctionnement à objet spécial (contribution provinciale de 100%)</b>		
Langue		
Aucune connaissance des langues officielles		32,500,000
Français seulement		17,500,000
Autochtones		2,000,000
Coût de la vie		30,000,000
Communautés rurales et éloignées		
Mesure de densité de la population		5,600,000
Mesure petite communauté		22,400,000
Transition vers la maternelle et le jardin d'enfants à temps plein		38,462,800
Transformation		7,500,000
Renforcement de la capacité		5,000,000
Petites installations de distribution d'eau		-
Territoire non-érigé en municipalité - garde d'enfants (TWOMO) (en fonction des demandes)		1,300,000
Réparations et entretien		2,206,140
Rajustement selon l'utilisation		30,000,000
Rajustement du plafond		-
<b>Total des allocations de fonctionnement</b>		<b>912,829,600</b>
<b>Immobilisations de garde d'enfants</b>		
Fonds d'immobilisations pour le réaménagement		8,824,560
<b>Total des allocations</b>		<b>\$ 921,654,160</b>
<b>Allocation de fonctionnement pour la prestation des services de base</b>		
	<i>Allocation du</i>	<i>Dépenses minimales</i>
	<i>ministère</i>	<i>admissibles</i>
<i>Partage des frais exigés - 100/0</i>	<i>197,087,777</i>	<i>-</i>
<i>Partage des frais exigés - 80/20</i>	<i>497,321,673</i>	<i>124,330,418</i>
<i>Partage des frais exigés - 50/50</i>	<i>23,951,210</i>	<i>23,951,210</i>
<i>Allocation de fonctionnement et dépenses minimales admissibles du ministère en 2013</i>	<i>718,360,660</i>	<i>148,281,628</i>
<i>Dépenses minimales admissibles en 2012</i>		<i>150,213,666</i>
<i>% changement de 2012</i>		<i>-1.3%</i>
<b>Fonds de rajustement</b>		
<b>Fonds de rajustement 2013 - Réserve</b>		<b>\$ 50,000,000</b>
* 2013 Allocation totale n'inclut pas les petites installations de distribution d'eau		

**Note de service de Pam Musson, Rupert Gordon et Andrew Davis : 18 décembre 2012**

*Transition vers la nouvelle formule et le nouveau cadre de financement pour les services de garde d'enfants de l'Ontario*